

GRDF

et ses fournisseurs



Conforter la confiance

Édouard Sauvage

Directeur Général de GRDF

« Parce que vous contribuez à l'activité de GRDF, à son professionnalisme, à sa réputation, je vous invite à mettre ces principes en œuvre – les pages qui suivent vous y aideront ! »



GRDF a pour ambition d'être un acteur majeur de la transition énergétique et la référence du gaz naturel.

Pour cela, dans un environnement toujours plus exigeant, GRDF a besoin que ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires et les autres parties prenantes lui accordent leur confiance.

C'est dans cette perspective que la Démarche Ethique guide nos pratiques professionnelles, elle nous fournit des repères pour conduire nos activités professionnelles, en suscitant l'adhésion de ceux qui nous entourent.

Les quatre principes de la Démarche Ethique de GRDF consistent à : agir en conformité avec les lois et réglementations, se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et respecter les autres.

J'attends des fournisseurs de GRDF, comme des dirigeants et des collaborateurs, des comportements conformes à ces principes.

Agir en conformité avec les lois et réglementations, y compris les normes externes, les procédures internes et les règles déontologiques.

Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF se conforment aux lois et aux réglementations, y compris les normes, les procédures internes et les règles déontologiques relatives à leur activité professionnelle. Les fournisseurs aussi agissent en conformité avec elles. Tous observent notamment les prescriptions nationales et internationales relatives aux droits de l'homme, en veillant à ne pas se rendre complices de violations de ces droits, à la concurrence, à la lutte contre la corruption, à la sécurité et au bien-être des travailleurs, à la protection des enfants et à celle de l'environnement. Chaque fournisseur transmet à GRDF, tous les six mois, les attestations et certificats prouvant la régularité de sa situation au regard de ses obligations sociales et fiscales.

De la part de ses dirigeants, de ses collaborateurs et de ses fournisseurs, GRDF proscriit toute fraude, toute corruption, quelle qu'en soit la forme, de l'entente à l'extorsion de fonds. Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF n'acceptent et, a fortiori, ne sollicitent ni cadeau ni invitation des fournisseurs. Les dirigeants, les collaborateurs et, le cas échéant, les fournisseurs de GRDF préviennent tout conflit d'intérêts risquant d'altérer l'indépendance de leur jugement. La relation des fournisseurs avec les clients de GRDF, lors d'activités sous-traitées, est empreinte des mêmes principes.

Se comporter avec honnêteté et promouvoir une culture d'intégrité, s'interdire tout conflit d'intérêts.

Faire preuve de loyauté, agir avec équité, impartialité et transparence, conserver la confidentialité de toutes les informations échangées, respecter et faire respecter les engagements mutuels.

Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF sélectionnent les candidats, choisissent les offres et attribuent les marchés selon un processus équitable, impartial et transparent. Les marchés constituent l'ensemble des engagements réciproques de GRDF et de ses fournisseurs, ils sont exécutés de bonne foi. Les dirigeants, les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF tiennent leurs engagements, ils conservent la confidentialité de toutes les informations échangées (patrimoine immatériel de GRDF, savoir-faire des fournisseurs, etc.). Les dirigeants et les collaborateurs de GRDF respectent les délais de paiement convenus. Les fournisseurs informent GRDF des évolutions de leurs situations, en veillant en particulier à éviter celles de dépendance économique excessive ou de sous-traitance non déclarée.

Les dirigeants, les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF agissent de manière à n'atteindre personne dans son intégrité ni dans sa dignité. Ils respectent les cultures, la diversité, la vie privée des personnes et luttent contre les discriminations, le travail clandestin ou forcé et celui des enfants. Engagés pour le bien-être au travail et la prévention en matière de santé et sécurité, ils garantissent à leurs collaborateurs des conditions de travail et un salaire conformes à la réglementation. De plus, les dirigeants, les collaborateurs et les fournisseurs de GRDF n'exercent aucune pression induite sur les autres. Les fournisseurs de GRDF ont connaissance de la clause Ethique de GRDF et l'acceptent sans réserve. Ils sensibilisent leurs salariés et leurs sous-traitants aux principes de l'Ethique et promeuvent les initiatives dans les domaines de l'Ethique et du développement durable.

Respecter les autres, faire connaître et respecter les engagements en matière d'Ethique, de développement durable et de responsabilité sociétale.

Une interrogation d'ordre éthique ?

Contactez Thierry Postif
Déontologue de GRDF



ethique@grdf.fr
06 08 66 73 49

Quel que soit votre fournisseur
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros - Siège social : 6 rue Condorcet - 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511

